

# Commission du programme du 2 février 2018

## Un débat confus autour d'une première version de l'énoncé du 11<sup>e</sup> programme

---

Après une courte introduction de Pascal BONNETAIN, Président de séance, la direction commence la présentation du premier point mis en discussion.

Les administrateurs découvrent alors, en séance, des propositions très techniques (prix minimum de l'eau, de l'assainissement, montant plancher d'une demande d'aide, conditionnalité ICGP), autour de modalités d'application relevant des délibérations d'application du programme ; certains disposent de la présentation, mais pas tous. Très rapidement, on assiste à une véritable bronca des participants (inédit !), allant jusqu'à un vif échange entre un administrateur et le directeur général.

Après distribution du document papier à tous, la séance reprend : pas moins de 51 diapositives pouvant soulever débat, indépendamment de l'énoncé lui même, dont il a finalement peu été question !

*A noter que l'architecture de programme proposée (énoncé présenté pour avis conforme des comités de bassin / délibérations d'application ne relevant que du seul conseil d'administration) est présentée comme une évidence, mais n'est en place véritablement que depuis le X<sup>e</sup> programme. Elle a été mise en œuvre pour donner de la souplesse d'adaptation tout le long du programme. Nous avons tous pu constater que l'on n'a jamais eu un programme aussi instable que le X<sup>e</sup> programme, avec des modifications annuelles voire plus fréquentes... On est loin de la stabilité des précédents programmes, avec une seule révision à mi-parcours !*

Le représentant des associations de protection de la nature interpelle le directeur général sur le fait que les éléments proposés en séance peuvent être revus suite aux assises de l'eau prévues au premier trimestre. Le directeur général indique que le sujet de celles-ci, le renouvellement du patrimoine de l'eau, est en dehors de l'objet des agences. Qui plus est, les sommes nécessaires à ce renouvellement ne sont pas compatibles avec les budgets des agences. Il convient toutefois de rester prudent, on ne sait pas ce qui va sortir de ces assises...

Martial SADDIER, président du comité de bassin Rhône Méditerranée, est intervenu dans le débat pour indiquer que pour lui, la seule question était de savoir s'il y aurait toujours du « pognon » pour mener la politique de l'eau demain. Aussi, il a invité les membres de la commission programme à aller rencontrer leurs parlementaires pour les sensibiliser à la question. Il a par ailleurs fait un retour de son rendez-vous avec la mission d'inspection IGF-CGEDD. Pour lui, il s'agit d'une mission ouverte (c'est à dire une mission où les conclusions n'ont pas été pré-écrites). Les membres de la mission souhaitent évaluer trois points :

1. L'Etat a-t-il fait une bêtise en effectuant les prélèvements sur les fonds de roulement des agences ? Les réponses apportées les auraient perturbés.
2. Les instances de bassin peuvent-elles connaître une évolution (regroupement, ...) ?
3. Les interventions des agences sont-elles efficaces ?

Concernant la politique partenariale, bien qu'ayant souligné la solidarité du monde urbain avec le monde rural et les bénéfices mutuels que cela apportait, un représentant des grandes collectivités a exprimé à nouveau son intention de ne pas voter le programme si l'équilibre financier qu'il juge actuellement en défaveur des grandes collectivités n'était pas modifié. Le directeur a fait savoir qu'une réflexion sur la politique contractuelle ciblée sur les grandes agglomérations était en cours. Pour autant, cette dernière n'était pas signalée dans la présentation.

Compte tenu des contraintes qui sont imposées à l'agence, il a été imaginé une politique contractuelle qui pourrait être ressentie comme relevant plus du chantage à l'intervention que d'une véritable démarche conventionnelle « gagnant/gagnant », laquelle laissait un peu de place à l'initiative individuelle et à la créativité des équipes d'intervention.

Nous avons exprimé au cours de débats où des membres de l'assemblée souhaitaient rétablir des aides 10<sup>e</sup> programme abandonnées au 11<sup>e</sup> programme qu'une des variables d'entrée de ce futur programme est forcément la réduction d'effectifs. Or, si l'on souhaite avoir encore la présence de l'agence sur les politiques prioritaires, il est bien nécessaire d'en abandonner d'autres. D'autant plus que pour nos interventions soient efficaces, il est maintenant nécessaire de ciser des règles d'intervention complexes qui conduisent à un effet ciseau avec la réduction des effectifs.

Au final, une séance de la Commission programme plus dynamique. Pour autant, peu de conclusions ou de suites à donner ont été convenues.

**La technostructure, représentée par le comité de direction, reste la bride sur le cou et taille la route.**

*Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction*

**Vos représentants**



**Sylvain IRRMANN et Patrick SAINT-LEGER**